



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du lundi 15 avril 2019 à 19h30

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Michael ANDERSEN, Floriane ERMACORA, Niccolò GORI, Sibilla HÜSLER ENZ, Claire HUYGHUES-DESPOINTES, Alain JAKES, Pascal LIENGME, Laurence MISEREZ, Philippe MOREL, Alexandre OLTRAMARE, Catherine PICTET (présidente), Eric PROVINI, Christian SCHMITZ, Jean-Louis VAUCHER, Lorin VOUTAT

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire
Mme Véronique LÉVÊQUE, adjointe
M. Hervé DESPLAND, adjoint
Mme Myriam RIVOLLET, secrétaire générale a.i.

Excusés : Mme Ariane de LISLE SARASIN
M. Pierre ZACHARIAS

Procès-verbaliste : Mme Inès BURRUS

Mme la Présidente ouvre la séance à 19:35 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Elle excuse l'absence de Mme de LISLE SARASIN ainsi que celle de M. ZACHARIAS.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 mars 2019

Mme le Maire prend la parole pour procéder à une modification de l'ordre du jour (et de tous ceux à venir) en y ajoutant le point suivant : « Approbation de l'ordre du jour ». Elle annonce aussi qu'au point 10 « Propositions du Maire et des Adjoints » la question de la validation de la composition de la commission d'attribution pour les logements de l'Esplanade sera traitée.

M. VAUCHER, Mme le Maire, M. JAKES, M. GORI ainsi que Mme HÜSLER ENZ font part de plusieurs corrections dont la procès-verbaliste prend bonne note. Sous réserve de ces modifications, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Communications du Maire et des Adjointes

Cour des comptes :

Mme le Maire informe que la Cour des comptes s'est rendue à la mairie le 6 mars dernier, date à laquelle Mme le Maire a été auditionnée durant deux heures. Les deux adjoints ont aussi été entendus et des documents ont été transmis. Mme le Maire reste dans l'attente du retour de la Cour des comptes pour savoir si une enquête sera ouverte.

L'Esplanade:

Mme le Maire informe une nouvelle fois le Conseil municipal de la manière difficile dont les relations se font entre les mandataires et la mairie. Mme le Maire propose de fixer une commission financière spécialement dédiée à l'utilisation du crédit d'investissement. Elle indique toutefois qu'il n'y a aucune inquiétude à se faire sur ce point aujourd'hui. Les 15 millions de dépenses ont été dépassés, il est possible d'emprunter comme prévu dans la délibération. Elle souhaite aussi aborder à cette occasion le sujet de la difficulté de la conduite des travaux. Elle soulève que « ça n'est pas près de se calmer, tout au contraire ».

Système de contrôle interne (OPTIMISO):

Mme le Maire explique que les procédures liées au système de contrôle interne qui s'effectuent désormais de manière informatique (Optimiso) se mettent gentiment en place. Mme WAECHTER a accepté d'en prendre la responsabilité. Mme le Maire l'en remercie.

Tea-room:

Mme le Maire informe que le tea-room a rouvert. Elle pense que le gérant devrait avoir l'idée d'envoyer un tout-ménage ou d'inviter la population à boire un café mais elle ne pense pas que cela fasse partie des priorités de ce dernier, ce qu'elle regrette car c'est un lieu de vie important.

Mme MISEREZ a rencontré une habitante qui, avant la réouverture du tea-room, lui a dit que la vendeuse de la boulangerie lui avait fait part de plaintes à propos du bruit que générerait la boulangerie. Apparemment, les questions administratives sont résolues mais une plainte pour bruit aurait été déposée, ce qui aurait retardé la réouverture de la boulangerie. Mme MISEREZ demande si les conseillers municipaux sont au courant de ces dires. La vendeuse a dit la même chose à Mme HÜSLER ENZ. Quant à M. PROVINI, qui vit à proximité de la boulangerie, il n'a pas entendu de bruit malgré que quelques-uns de ses voisins aient été réveillés. M. PROVINI ajoute que la terrasse de la boulangerie n'est toujours pas ouverte. Mme LÉVÊQUE demande à M. VOUTAT, qui habite aussi à côté de la boulangerie, si le bruit le dérange. Il répond par la négative. M. PROVINI précise que ce ne sont pas les machines mais les employés de la boulangerie qui pourraient déranger. Mme le Maire relève que le tea-room est bien rouvert, malgré cette plainte (si plainte il y a), qu'elle n'a, par ailleurs, pas reçue.

Association des communes genevoises :

Mme le Maire s'est rendue à une assemblée générale de l'ACG pour voter sur la gouvernance du nouveau service d'intervention Sécurité Secours. Comme déjà annoncé, ce dernier prendrait dorénavant la forme d'un groupement intercommunal. Il n'a cependant pas été possible de voter, les derniers chiffres n'ayant pas été transmis.

Mme LÉVÊQUE prend la parole.

Cuisines scolaires:

Depuis trois semaines, la personne qui s'occupe des cuisines scolaires organise un concours de goût afin de développer les facultés gustatives des enfants. Une fois par semaine, elle intègre dans le menu un ingrédient surprise, par exemple des bulots ou encore de la noix de veau. Elle montre aux enfants de quel ingrédient il s'agit et en explique les caractéristiques. « C'est didactique, c'est sympa » relève Mme LÉVÊQUE.

Inauguration de l'œuvre sculpturale:

Mme LÉVÊQUE informe que l'inauguration de l'œuvre sculpturale a eu lieu jeudi dernier. Elle ajoute qu'une plaquette sera envoyée en tout-ménage à l'ensemble des communiers. Malgré la bise, près de 120 personnes étaient présentes lors de l'inauguration. Elle informe qu'il est désormais possible de télécharger l'application « Vandœuvres » sur l'Apple Store, une initiative saluée par les commissaires.

M. VAUCHER a beaucoup apprécié la soirée mais il indique que la sono aurait pu être meilleure car le discours de Mme le Maire et celui de la personne du service cantonal d'archéologie étaient inaudibles. Ceci n'a pas gâché la fête pour autant. Mme LÉVÊQUE explique que c'est la bise qui a empêché d'installer le haut-parleur à l'extérieur car il tenait sur un trépied et Mme le Maire explique que c'est elle qui a attiré le monde à l'extérieur.

M. DESPLAND informe les commissaires qu'il interviendra au fur et à mesure des rapports de commission.

3. Communication du Bureau

➤ Droit d'opposition des Conseils municipaux à certaines décisions de l'ACG

Mme la Présidente informe que la décision est passée en force le 16 février.

4. Comptes rendus des commissions

➤ Sécurité et mobilité – séance du 11 mars 2019

M. VOUTAT donne lecture du compte rendu :

Résumé de la commission sécurité et mobilité du 11 mars 2019.

Le Président salue la présence des nombreux invités (5) venus pour s'exprimer sur la problématique du chemin de la Blonde. Tous y habitent.

Il rappelle que pour la bonne forme, le responsable des invités doit informer le secrétariat préalablement des personnes qui l'accompagneront à la séance.

Le Président indique que le chemin de la Blonde pose certains problèmes par rapport à la mobilité et à la sécurité de ce chemin car il est emprunté par de nombreuses personnes qui descendent depuis la route de Vandœuvres pour rejoindre le chemin de la Seymaz. L'exécutif a fait son possible pour modifier le tracé et aménager ce chemin en une zone 30 [km/h] de manière à ce que les véhicules ralentissent mais s'aperçoit que malheureusement, beaucoup d'automobilistes ne respectent pas ces vitesses, pourtant obligatoires.

Le Président informe qu'il a déjà été demandé à la police d'effectuer des contrôles de vitesse. Cette dernière a répondu que si les automobilistes ne respectent pas la vitesse requise, c'est parce qu'il y a un problème d'aménagement. De trouver le juste milieu entre la sécurité et la mobilité pour que tout le monde soit satisfait, c'est compliqué. Si des aménagements sont mis en place, certains habitants s'en plaindront car cela générera trop de nuisances sonores. De plus, la diminution de la vitesse des automobilistes va de pair avec l'augmentation des bouchons. Le mieux est de pouvoir en débattre avec les habitants. La commission a pour cela invité des habitants à venir s'exprimer sur cette problématique.

1. Audition de Monsieur Y. Dürst – vice-président VZAD

M. le président donne la parole à M. DÜRST qui a proposé cet entretien.

Priorité de droite chemin du Pré-de-la-Blonde - chemin de la Blonde :

M. DÜRST rappelle ses échanges de courriels avec l'exécutif. Le 10 janvier, il envoie un mail à la mairie afin de connaître les raisons de la non-mise à l'essai de la priorité de droite à l'intersection du chemin Pré-de-la-Blonde - chemin de la Blonde, mesure qui a été évaluée par la DGT dans d'autres communes comme fonctionnelle et effective en ce qui concerne la vitesse et le ralentissement du trafic. Il explique que Mme le Maire avait auparavant envoyé un courrier aux habitants du chemin Pré-de-la-Blonde et cite : « (...) puis la mise à l'essai interviendra ». Il souligne l'utilisation du futur. Le 10 janvier, il demande donc pourquoi cette mise à l'essai peu coûteuse n'a pas été mise en place. M. DÜRST lit la réponse donnée par l'exécutif : « en effet une priorité de droite ne saurait être accordée à un chemin privé. Dès lors, cette mesure ne sera pas installée ». D'après lui, ces indications sont fausses car la DGT lui a affirmé le contraire, à savoir qu'une priorité de droite peut tout à fait être installée sur un chemin privé, comme c'est le cas dans d'autres communes.

Certes, Mme le Maire a parlé aux copropriétaires en utilisant le futur. Ces derniers étaient partants. Néanmoins, la commission n'avait pas pris de décision, c'était Mme le Maire, elle seule, qui avait rapporté cette idée. L'idée d'une priorité de droite devenant compliquée, elle en a reparlé en commission. C'est alors que cet aménagement a été refusé, mais pour d'autres raisons. M. DESPLAND notamment a fait savoir que les personnes qui montent le chemin de la Blonde sont bloquées par celles qui le descendent. La priorité de droite risquait d'encourager ceux qui viennent du Pré-de-la-Blonde de forcer le trafic, ce qui provoquerait un bouchon montant. Mme le Maire a aussi engagé la discussion avec un ingénieur de Citec qui lui a expliqué que la priorité de droite était faisable mais qu'en effet, en tenant compte des arguments de M. DESPLAND, ce n'était pas forcément une bonne idée. Mme le Maire a aussi demandé à M. BENNICI de se re-rendre. Mme le Maire a alors appris que la priorité de droite impliquerait d'enlever le trottoir traversant ainsi que tous les aménagements de type privés.

M. DÜRST remercie Mme le Maire qui a répondu à sa question.

M. VOUTAT explique qu'il a lui-même parlé à M. WIDMER qui lui avait aussi donné une information différente. M. WIDMER a expliqué à M. VOUTAT qu'il y a des exceptions et qu'il suffit d'enlever la notion de « chemin privé ». La commission a refusé d'aller de l'avant pour les raisons expliquées par Mme le Maire. La décision a été prise, non pas seulement en fonction des informations données par l'OCT et des aspects légaux, mais surtout pour une question de logique. Le président propose d'éventuellement rediscuter avec la commission de la possibilité de mettre une mesure à l'essai.

M. DÜRST rappelle le principe de l'intérêt public. Lorsqu'une disposition comme celle-ci est mise en place et que la vitesse ralentit, on est dans l'intérêt public car on protège les habitants du Pré-de-la-Blonde. Tous s'accordent pour dire que la majorité des conducteurs ne respectent pas les limitations de vitesse,

que ce soit, en bas, au milieu ou en haut du chemin de la Blonde. Mme le Maire répond que la commission a estimé que cette mesure n'était pas d'intérêt public.

Seuil du chemin de la Blonde :

L'exécutif a informé les habitants du chemin de la Blonde du rehaussement du seuil. Mme le Maire annonce que l'entreprise qui s'en est occupée n'a pas taillé les angles de façon saillante. Aujourd'hui ils sont arrondis. Le bureau d'ingénieurs doit vérifier si c'est une malfaçon. Le Conseil municipal n'a pas voulu raccourcir les rampants mais seulement rehausser le seuil ce qui a des conséquences en matière d'ingénierie sur le raccord avec les cheminements adjacents.

Le Président indique que des plaintes ont été reçues de la part de cyclistes qui pensent que ces seuils sont trop élevés et demandent à ce qu'ils deviennent des coussins berlinois, avec des passages à côté. Un commissaire ajoute qu'il n'est plus possible de construire de coussins berlinois. Mme le Maire précise que c'était en effet la politique de M. BARTHASSAT qui n'en voulait pas. Maintenant qu'il n'est plus responsable des infrastructures, peut-être que cela redeviendra possible.

Fermeture du chemin des Buclines:

M. DÜRST demande à l'exécutif s'ils ont imaginé ce que la fermeture du chemin des Buclines allait avoir comme conséquences sur le chemin de la Blonde et s'ils ont prévu des mesures sur le chemin de la Blonde. Il indique que depuis une semaine c'est entièrement bouché du haut du chemin du Dori jusqu'en bas du chemin de la Blonde et qu'aucun habitant du chemin ne peut sortir de chez lui entre 7:00 et 9:00.

Un commissaire pense que les pendulaires, à moyen terme, s'ils sont coincés pendant plusieurs semaines, éviteront d'emprunter le chemin de la Blonde et continueront sur la route de Vandœuvres. M. DÜRST relève que la plupart des voitures sur le chemin se rendent à l'école Moser.

Le Président indique que Mme le Maire a déposé une demande pour interdire, pendant des horaires bien définis, de tourner à gauche depuis la route de Vandœuvres pour prendre cette desserte, riverains exceptés. Un APM pourra vérifier les plaques et amender les automobilistes.

M. DÜRST demande pourquoi ne pas avoir attendu avant d'effectuer la fermeture des Buclines. Il remarque aussi que la commune n'ayant qu'un seul APM, il faudra qu'il soit à la fois à l'école et sur le chemin de la Blonde, ce qui est impossible.

Un invité demande s'il est possible de mettre en place les mêmes potelets que ceux installés sur le chemin des Buclines, en amont du chemin du Pré-de-la-Blonde.

Mme le Maire explique que la politique du canton est de maintenir le trafic pendulaire sur les axes entrants (routes primaires). Elle ajoute que le chemin de la Blonde a toujours été un chemin de petit transit car c'est le seul chemin entre la route de Mon-Idée et le chemin des Fourches, contrairement au chemin de la Cocuaz, qui est manifestement moins accessible.

Mme le Maire explique que concernant le chemin des Buclines, c'est davantage un chemin de desserte que le chemin de la Blonde. D'entente avec la commune de Chêne-Bougeries et Cologny, un ingénieur de Chêne-Bougeries a étudié la situation et la seule solution qu'il a identifiée, c'est cette double impasse qui a aujourd'hui un effet formidable pour les habitants.

M. DÜRST demande si l'exécutif compte effectuer des sondages auprès des habitants et leur demander quelle solution leur paraît la plus appropriée. Le Président répond que la commission se penche déjà sur ces problématiques et qu'elle est prête à en discuter avec les habitants.

M. DÜRST propose la fermeture du chemin de la Blonde au niveau du chemin du Dori et du chemin Théodore-Bret, comme c'est indiqué dans le complément du plan communal. Un invité propose une fermeture temporaire, entre 7:00 et 9:00. Il ressort des discussions que la conséquence serait que l'on couperait les habitants du chemin de la Blonde de l'environnement communal et qu'une grande partie du trafic serait détournée vers le chemin de la Cocuaz. Le Président résume : « satisfaire tout le monde c'est compliqué ». Il espère que le Léman Express résoudra cette situation en incitant les frontaliers à emprunter les transports publics. Une diminution du trafic de 10 % est prévue.

M. DÜRST répète qu'il aurait fallu attendre avant de fermer le chemin des Buclines. Mme le Maire regrette cette situation difficile et affirme que le processus décisionnel quant à cette mesure s'est fait entre Chêne-Bougeries et Vandœuvres, sans que le Léman Express soit pris en compte dans les discussions.

Un invité indique qu'un moyen pour ralentir la circulation serait de mettre en place une haie d'arbres qui borderait la route. Ceci inciterait les gens à ralentir.

Un commissaire demande aux auditeurs ce qu'ils préconisent de faire. Un invité répond qu'il faudrait changer le comportement des conducteurs et qu'il y ait des conséquences pour le non-respect des limitations. M. DÜRST ne croit pas à la solution d'éduquer les conducteurs mais conseille plutôt de consulter les habitants du chemin de la Blonde. Il propose de réfléchir à d'autres mesures telles que : fermeture, sens unique, sens unique pendant une certaine heure, fermeture du chemin hors riverains (ce qui demande des contrôles). Il suggère d'évaluer chaque solution sérieusement et de faire participer les habitants afin de faire respecter ce qu'un chemin de quartier devrait être. Un commissaire propose la solution suivante : un sens unique au chemin de la Cocuaz; soit un chemin dans un sens et l'autre dans l'autre sens. Un invité propose le rehaussement des trottoirs qui sécuriserait les piétons.

Selon un invité la fermeture du chemin n'est absolument pas souhaitable. Il pense par contre que des aménagements pourraient être efficaces : rendre le chemin plus étroit, des bords en dur, des arbres, donner au chemin une connotation de « hameau villageois ».

Un invité insiste pour aménager l'entrée à l'école Moser. M. DÜRST pense difficile de demander à une autre commune d'intervenir sur une école qui est extrêmement importante pour la commune en question. Quant aux arbres, ils pourraient en effet permettre un ralentissement mais cela ne changerait pas le problème du trafic. Un invité pense aussi qu'un traitement plus minéral comme sur la route de Pressy pourrait être dissuasif.

Un commissaire relève un paradoxe évident : durant deux heures par jour, de 7:00 à 9:00, il est nécessaire de fluidifier le trafic et le reste de la journée, il faudrait que les gens ralentissent. M. DÜRST répond que lorsqu'il a demandé à être auditionné, il n'y avait pas encore la fermeture des Buclines. La problématique de base, c'est la vitesse et les aménagements.

Le Président indique qu'il n'est pas possible aujourd'hui d'avoir de contrôle grâce à un radar mobile.

M. DÜRST remercie Mme le Maire et les conseillers municipaux de les avoir reçus et écoutés.

[Les auditeurs s'en vont].

Un commissaire s'étonne du fait que la fermeture des Buclines ne soit pas passée en commission. Mme le Maire reconnaît ne pas s'être référée aux conseillers municipaux en commission. Néanmoins, elle en a informé le Conseil municipal. Elle précise aussi que l'Adjoint au Maire s'est récusé du dossier car il habite au chemin des Buclines.

Approbation du procès-verbal du 22 janvier 2019

Le procès-verbal de la séance du 22 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité.

Chemin de la Blonde :

- a. mesures complémentaires / zone 30 km/h**
- b. débat sur les éventuelles mesures encore à prendre**
- c. mesures proposées par M. Gérard Widmer, directeur OCT – région Arve – Lac**

Concernant les points, a. b. et c. susmentionnés, Mme le Maire demande s'il est nécessaire de faire appel à Citéc. La commission préfère laisser la situation se décanter.

Concernant le seuil, Mme le Maire explique qu'il existe peut-être deux variantes :

1. Soit faire participer la société qui a mal effectué son travail (en n'ayant pas fait des rebords avec un effet de cassure), ce qui ne coûterait rien.
2. Soit rehausser le seuil comme les conseillers l'avaient décidé, ce qui coûterait Fr. 30'000.- parce qu'il y a une demande d'autorisation complémentaire, en plus des honoraires de Fr. 12'000.-, sans compter les frais d'autorisation de construire. Mme le Maire pense que le bureau Citéc n'est pas satisfaisant. De surcroît, ce ne sont pas eux qui effectueraient le travail, mais la mairie.

Les conseillers sont favorables à l'alternative n°1.

Lettre de Monsieur M. Turrettini : réponse

Après analyse de la situation et des alternatives (soit de rester cohérent et de conserver le sens unique, soit de passer en bidirectionnel) il ressort du débat qu'il n'y a aucune raison de supprimer le sens interdit avant la fin des travaux. Un commissaire indique qu'il y a environ 5 familles qui utilisent toujours la dépose-minute.

À l'unanimité, soit 5 oui, 0 abstention et 0 non, les commissaires décident de faire perdurer la situation actuelle jusqu'à la fin des travaux, sachant que le sens unique est enlevé durant les mois de juillet- août.

Des contrôles seront effectués pour vérifier que les règles de circulation sont bien respectées.

Point de situation sur un cambriolage avec vol à l'astuce en 2018

Les cambrioleurs n'ont toujours pas été arrêtés. M. VOUTAT confirme avoir les numéros de plaques et les photos des cambrioleurs. Mme le Maire n'a pas plus d'informations.

Concernant la lettre remise au bureau par l'union des polices municipales des communes genevoises concernant l'armement des APM, le Président rappelle que si l'on arme ces derniers, il n'y aura plus de différence entre APM et police cantonale. Le Président préconise de faire un préavis négatif. Un commissaire ajoute que cela impliquerait des coûts (entraînements au tir et équipements).

Un commissaire suggère d'installer un rack à vélos à la mairie. Mme le Maire n'y voit pas d'inconvénient, reste à identifier l'emplacement le plus adéquat.

Un commissaire fait remarquer que plusieurs propriétaires de commerce dans le village (boutiques et coiffeur) stationnent leur véhicule toute la semaine sur des places bleues au parking Borel. Mme le Maire va faire le nécessaire auprès de l'APM.

Un commissaire demande si la ligne 9 et la ligne 1 vont être remplacées par le 4 qui se rendra d'abord à la gare des Eaux-Vives. Mme le maire avait compris que le 4 irait jusqu'à Rive dans un premier temps et jusqu'à la gare Cornavin et puis ensuite jusqu'à l'aéroport. Un commissaire demande quel bus desservira la gare des Eaux-Vives depuis Vandœuvres. Mme le Maire répond que c'est le 33, raison pour laquelle une augmentation de la fréquence du 33 a été demandée.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. ANDERSEN relève qu'il n'a pas reçu le procès-verbal de la commission. Aucun des commissaires ne l'a reçu. Il rappelle aussi qu'un compte rendu n'est pas une lecture du procès-verbal de la commission. Mme la Présidente acquiesce et ajoute que cela représente un travail important. Tous les présidents de commission faisant cet effort, elle pense que M. VOUTAT, lui aussi, aurait pu le faire. À l'avenir, M. VOUTAT reprendra uniquement les prises de décisions dans ses comptes rendus.

Mme le Maire et Mme LÉVÊQUE remarquent que M. VOUTAT mentionne uniquement le nom de M. DÜRST dans son compte rendu. Ceux des autres intervenants sont tus et remplacés par « invités » ou « commissaires ». M. VOUTAT explique que seul M. DÜRST a été invité officiellement. Mme ERMACORA ajoute qu'aucun nom ne devrait être donné lors du Conseil municipal et que les procès-verbaux des commissions ne sont pas publics. Le fait que M. VOUTAT ait lu le procès-verbal de la commission sécurité et mobilité du 11 mars 2019 le rend automatiquement public, ce qui va à l'encontre des règles, notamment de la loi sur l'administration des communes (LAC).

M. VAUCHER demande si l'exécutif a contacté l'école Moser. Mme le Maire répond qu'elle a écrit, sur les conseils de M. WIDMER, à M. MOSER le 28 mars en faisant état de la situation, notamment au sujet du chemin de la Blonde. Elle s'est excusée de s'immiscer dans une institution qui n'est point localisée sur la commune de Vandœuvres mais demande à M. MOSER d'inciter les parents d'élèves à utiliser d'autres moyens de locomotion que la voiture pour amener leurs enfants à l'école, car cela a des conséquences importantes en termes de circulation sur la commune de Vandœuvres. Par ailleurs, l'APM a remarqué que les bus scolaires de l'école privée ne sont remplis qu'au tiers de leur capacité.

Mme HÜSLER ENZ indique que le transport en bus scolaire est onéreux. Elle demande si l'exécutif a eu des contacts avec la mairie de Chêne-Bougeries suite à la mise en double impasse du chemin des Buclines. Mme le Maire explique qu'un point de situation a été fait officieusement avec Mme GARCIA-BEDETTI. Cette dernière est enchantée car elle a reçu de nombreux retours positifs des habitants de Chêne-Bougeries.

Suite à la dernière séance de la commission sécurité et aux photos envoyées à la mairie, Mme le Maire a aussi fait un point de situation et de la circulation avec M. WIDMER. D'après lui, la situation s'est fortement calmée et ce n'est apparemment qu'avant 8h du matin que le trafic reste très chargé. L'exécutif ne perd pas de vue que des mesures doivent être prises sur le chemin de la Blonde et qu'il faut réunir la commission à nouveau afin d'étudier les différentes propositions faites par l'OCT.

Mme HÜSLER ENZ qui habite au chemin de la Blonde a trouvé inacceptable le fait de ne pouvoir sortir de chez elle de 7:00 à 8:00 du matin. Elle pense que la commune de Chêne-Bougeries a fait preuve d'un amateurisme fou». D'après elle, une telle mesure n'aurait pas dû être prise tant qu'il y avait des travaux sur le rond-point Jean-Jacques Rigaud, d'autant plus que la commune de Chêne-Bougeries était au

courant de ces travaux. La situation aurait été moins catastrophique si la mise en double impasse avait été décalée d'un mois. Mme LÉVÊQUE demande si la situation s'est décantée depuis. Mme HÜSLER ENZ répond que depuis, elle ne sort plus de chez elle à ces heures-là. D'après les retours que Mme le Maire a reçus, d'un habitant du chemin de la Blonde ainsi que de l'APM, la situation se serait améliorée, bien qu'un trafic très chargé persiste avant 8:00. Mme le Maire comprend la colère de Mme HÜSLER ENZ. Elle n'aurait jamais imaginé que les travaux sur le quai Gustave-Ador auraient un effet domino aussi important. Quant aux travaux sur Jean-Jacques Rigaud, elle en avait connaissance et souhaite en partager la responsabilité avec Mme GARCIA-BEDETTI. Mme le Maire et sa collègue ont suivi les recommandations des spécialistes de la circulation auxquels elles se sont adressées. Ce sont ces derniers qui ont affirmé que le timing était opportun.

Mme ERMACORA déplore qu'une partie des riverains soit avantagée au détriment de tous les autres. Mme le Maire répond que les habitants du chemin de la Blonde ne sont pas «abandonnés». Mme ERMACORA relève que ceux du chemin de la Seymaz souffrent également de la situation et que les mesures prévues n'amélioreront pas leur situation.

Mme HÜSLER ENZ demande comment la décision sera prise de pérenniser cette mesure, qui est à l'essai pendant un an. Mme le Maire répond qu'un constat objectif de l'état de la circulation devra être fait d'ici au début de l'automne. Mme HÜSLER ENZ recommande de ne pas le faire pendant les vacances scolaires afin de ne pas biaiser les résultats.

Mme le Maire indique que la loi sur la mobilité douce (LMD) et la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) ont pour but de faire rester les véhicules sur les axes de transit et que c'est une politique cantonale. Elle remarque que le chemin des Buclines et le chemin de la Blonde sont tous deux des chemins de desserte. Cela dit, le chemin de la Blonde n'a pas le même statut que le chemin des Buclines ou celui de la Cocuaz car c'est un chemin de traverse entre la route de Mon-Idée et le chemin des Fourches. Par ailleurs, elle relève que les pendulaires ont pris une telle ampleur que des mesures sont maintenant nécessaires.

Quant au chemin de la Seymaz, qui est un chemin communal, Mme le Maire remarque qu'il est considéré, non pas comme un axe primaire, mais comme un axe secondaire, un axe d'entrée dans Genève. Mme ERMACORA rebondit en affirmant qu'il est écrit dans la loi que le réseau primaire ne doit jamais se reporter sur le réseau secondaire. Mme ERMACORA demande s'il est possible d'appliquer les mêmes mesures que celles prises par le passé pour ralentir la circulation des Buclines sur le chemin de la Blonde, à savoir de mettre en place des dalles de béton et des cônes en dur. Mme HÜSLER ENZ relève que la circulation sur le chemin de la Blonde est plus importante que sur le chemin des Buclines. Elle craint que de telles mesures bloquent complètement le trafic.

Mme HÜSLER ENZ ajoute que cette situation est un argument pour améliorer les transports publics desservant la commune et avoir une ligne de bus plus intelligente qui fluidifierait le trafic. Mme le Maire indique que ce qui compte pour les TPG, c'est la rentabilité. M. VOUTAT note que plus de 90% des conducteurs sont seuls au volant de leur voiture et qu'un changement de comportement est nécessaire. Mme le Maire répond à M. VAUCHER: la ligne 38 est prévue pour le 15 décembre.

Concernant les Buclines, M. VAUCHER demande des explications par rapport aux tous-ménages qui n'ont pas été distribués aux commissaires (seul M. PROVINI l'a reçu) ni aux habitants de la commune. Mme le Maire a reçu deux explications, dont une de la part de l'APM. La raison pour laquelle la distribution n'a pas été effectuée n'est toujours pas claire.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

➤ **Énergie et environnement – séance du 18 mars 2019**

M. VAUCHER donne lecture du compte rendu :

La commission s'est réunie le 18 mars dernier.

Après approbation du procès-verbal de la séance de décembre, la commission a abordé le 1^{er} point: la PPV, pour **P'tite poubelle verte**, destinée aux déchets de cuisine. M. l'Adjoint indique que la commune devra mettre en place la PPV d'ici la fin de l'année selon l'obligation cantonale. Deux containers pour déchets de cuisine ont été commandés (l'un pour les manifestations, l'autre pour le restaurant scolaire). Il y a actuellement deux écopoints qui récupèrent ces déchets (ch. du Marchepied et le Mail), le premier est très utilisé.

Proposition est faite de répartir des containers à dix points de collecte fixes sur la commune, à proximité des panneaux d'informations communales placés sur le domaine public. Il s'agit de containers spéciaux destinés aux déchets de cuisine et qui ne dégagent pas d'odeurs. Une fois les points de collecte installés, la Mairie fera une campagne afin que les Vandœuvriens viennent chercher leur PPV et un premier rouleau de sacs. Ces containers seront vidés par le mandataire communal lors du ramassage des déchets de cuisine des restaurants. La commune écrira aux régies afin de leur demander d'en équiper leurs immeubles. À l'unanimité, la commission accepte le principe de la mise en place des PPV et des points de collecte afférents.

Le point suivant concerne **Mobilitri**, le futur centre de récupération mobile qui, à terme, remplacera le ramassage des encombrants. Il est rappelé que l'espace de récupération de la Praille fermera en 2024. Le lancement de Mobilitri, qui résulte d'une collaboration entre les entreprises Serbeco et Pradervand, est prévu pour janvier 2020. À noter qu'un service payant sur demande pourrait être maintenu pour les personnes à mobilité réduite. Mobilitri sera présenté lors de la journée « Au détour du chemin ».

Ensuite M. l'Adjoint nous a présenté le dernier **bilan d'Enercoach**. Il rappelle que la commune avait fait mettre en séparatif des eaux employées pour l'arrosage du parc et la mairie. Cela avait permis de réaliser une économie d'environ 60 % (la taxe d'épuration n'étant pas facturée sur l'eau d'arrosage). Or, l'eau pour l'arrosage du terrain de football au bas du parc est prise sur l'alimentation des W.-C., ce qui a fait remonter à 100 % les frais liés à la consommation d'eau. Sur une question d'un commissaire, il est précisé que les SIG n'acceptent pas l'installation de sous-compteurs et qu'il faut une vraie mise en séparatif pour ne pas payer la taxe d'épuration. À l'avenir les consommations d'eau et d'électricité devraient vraiment être prises en compte dans le cadre de projets, tel que celui d'une patinoire par exemple. Une classe de l'école a été équipée avec le nouveau système d'éclairage LED, pour répondre aux nouvelles normes du DIP. M. l'Adjoint relève la qualité de cet éclairage « intelligent » et attend les retours des enseignants et des Conseillers municipaux. La commune touchera une subvention de 10 % des coûts. Il reste encore sept classes à équiper et les travaux ne pourront être entrepris que pendant les vacances scolaires (une semaine de travail par classe). M. l'Adjoint espère pouvoir équiper deux ou trois classes pendant les vacances d'été, le coût étant de Fr. 9'000.- par classe.

Un mot sur l'installation des **panneaux solaires des immeubles de l'Esplanade**, M. l'Adjoint attend de l'architecte les valeurs de productivité afin de s'assurer que ceux-ci soient les plus efficaces possible. Une fois ces points communiqués par l'architecte, il pourra mandater un audit en la matière. Les panneaux seront posés durant les vacances scolaires 2019.

L'organisation de la journée « **Au détour du chemin** » est en cours. M. l'Adjoint relève que le parcours sera assez semblable à celui de l'année précédente, avec des nouveautés néanmoins, telle qu'une étape le long du nant de Bessinge à laquelle les propriétaires auraient consenti, une autre au site gallo-romain et la présentation de Mobilitri. À une demande d'un commissaire, il est répondu que les organisateurs auront besoin d'un petit nombre de volontaires. Les inscriptions à cette journée sont gérées par l'association « Au détour du chemin » et elles sont d'ores et déjà ouvertes.

Concernant les pastilles de sensibilisation « **Ne polluez pas nos eaux** » à apposer sur les grilles d'évacuation des eaux claires, il y a eu une mésentente entre M. l'Adjoint et la commission, chacun pensant que l'autre s'occuperait du dossier. Depuis les informations suivantes ont été récoltées auprès du responsable de la voirie : 50 pastilles coûtent 260.- CHF (5,20 CHF / pastille). Il serait nécessaire d'acheter quelques accessoires (résine et disque de meuleuse spécial). La pose n'est possible que par temps sec et requiert entre 10 et 15 minutes à deux personnes. La pose sur les routes cantonales doit être vraisemblablement soumise à autorisation.

Fut ensuite abordée la question du « littering » des **mégots** sur la voie publique. De plus en plus d'habitants attirent l'attention des commissaires sur cette forme de pollution. À l'issue d'une discussion sur les emplacements de nouveaux cendriers, au cours de laquelle un commissaire suggère d'en poser un à l'arrêt Cocuaz (bus 34) et M. l'Adjoint à l'entrée du parc de la mairie, il est convenu que la commission demandera au responsable de la voirie d'identifier les emplacements les plus stratégiques.

Le point abordé ensuite fut celui de l'**espace rural**. Sur une remarque par rapport au parking sauvage le long du chemin du Dori, M. l'Adjoint rappelle que c'est aussi aux propriétaires et agriculteurs de signaler les contrevenants afin de permettre à la Mairie d'envoyer l'APM. La commission soulève la question de la préservation des lignées de chênes et autres bocages, telle qu'étant énoncée dans des mesures et conditions du PDCom. M. l'Adjoint rappelle que la commune prend à sa charge jusqu'à 20 % des coûts d'élague, mais qu'il ne lui est guère possible de financer seule la replantation de nouveaux arbres. Les replantations de chênes sont décidées conjointement entre le canton, la commune et le propriétaire, chacun prenant à sa charge un tiers du coût. Des campagnes sont régulièrement menées dans ce sens, mais elles ne peuvent aboutir sans la volonté du propriétaire, celui-ci étant de plus chargé de l'entretien des nouveaux arbres pendant les deux premières années.

Le point suivant a trait au concept d'**éclairage public dynamique**. Soit le fait que la nuit les lampadaires soient éteints ou réglés au minimum de leur intensité et que lors du passage d'un véhicule ou d'un piéton, des détecteurs de mouvement déclenchent l'illumination en chaîne des lampadaires. Les commissaires louent les mérites d'une telle installation, mais se posent la question de son coût. M. l'Adjoint ajoute que l'intensité lumineuse des lampadaires de la commune est actuellement abaissée de 30 % entre minuit et 5 heures, mais que personne ne semble le remarquer. Un commissaire relève qu'à proximité de chez lui, le chemin est très sombre. Il souhaiterait davantage de lampadaires au chemin des Peutets. La tendance actuelle tend à l'extinction totale de l'éclairage public la nuit entre minuit et 5h du matin. Les professionnels de la branche se sont engagés, dans le cadre de la convention de Davos (2018), à faire baisser de 50 % la consommation des éclairages publics en Suisse d'ici 2024. M. l'Adjoint relève que le projet d'installation de balises au chemin de l'Abri servira de test en la matière. Il rappelle que les lampadaires avec détecteurs de présence peuvent parfois inquiéter les habitants lorsqu'ils s'enclenchent alors qu'on ne voit personne. Un commissaire indique que des riverains demandent un éclairage sur le chemin Fol, suite à quoi M. l'Adjoint précise qu'il faudra d'abord y installer une ligne électrique.

Après présentation des **statistiques de consommation énergétique** SIG depuis 1997, les commissaires félicitent M. l'Adjoint pour la réduction de plus de 66% d'électricité consommée pour l'éclairage public sur dix ans, alors que le nombre total de luminaires sur la commune a augmenté. Cette

économie a été possible grâce au remplacement des têtes à vapeur de mercure par des LED. Sur remarque d'un commissaire, il est répondu que depuis le changement, il n'y a eu que six interventions de maintenance.

Au point suivant, a été abordée la question de **l'approvisionnement en électricité** de la commune. Certaines collectivités mettent en avant le fait qu'elles achètent de l'électricité « 100 % renouvelable » à leur fournisseur. M. l'Adjoint précise que Vandœuvres a souscrit avec les SIG un abonnement à Vital Bleu et que changer cet abonnement serait une décision qui incomberait au Conseil municipal sur proposition de la commission. Sur une question d'un commissaire, il est répondu que l'électricité « 100% renouvelable ou verte » est plus écologique mais plus chère, afin de soutenir des projets environnementaux et énergétiques locaux. Une telle décision pourrait être communiquée par le biais de la Coquille et du site internet de la commune.

Dans les Divers, la commission a évoqué la demande d'un habitant qui souhaiterait disposer de **potagers publics** en bacs à cultiver dans le Mail. La commission a convenu que le Président sondera les habitants du quartier quant à cette proposition.

La prochaine séance de la commission ayant lieu à la fin du mois de mai, le Président profite pour demander aux commissaires de bien vouloir remplir le sondage qui leur a été envoyé la semaine passée.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Mme LÉVÊQUE demande à M. VAUCHER si des lames de scie circulaire sont nécessaires concernant les pastilles de sensibilisation « Ne polluez pas nos eaux ». Il répond qu'il faut une meuleuse.

Mme ERMACORA demande s'il est envisageable de diminuer le centime additionnel sachant que les prestations aux communiens seront diminuées. « Prestations en moins, impôts en moins ». Mme le Maire répond qu'il faut s'adresser directement à M. SCHMITZ et précise qu'en effet, le fait ne pas ramasser les encombrants pourrait être assimilé à une diminution des prestations, ce qui n'est pas le cas de la diminution de l'éclairage. Mme LÉVÊQUE et M. ANDERSEN sont contre une diminution des éclairages nocturnes.

Concernant la P'tite poubelle verte, Mme LÉVÊQUE précise que grâce à la nouvelle politique adoptée par les cuisines scolaires « je mange ce que je mets sur mon assiette », les déchets ont beaucoup diminué.

M. DESPLAND explique que la mise en place de Mobilitri ne correspond pas à une baisse de prestations, au contraire. En effet, les communiens pourront amener leurs déchets spéciaux directement à Mobilitri ce qui leur évitera de devoir les déposer à la Praille. Mme ERMACORA indique qu'elle parlait des encombrants lourds qui sont difficiles à déplacer et remarque que les habitants n'auront plus la possibilité de s'en débarrasser aussi facilement qu'avant. M. DESPLAND répond que soit les encombrants pourront être déposés le jour qui leur convient le plus à Mobilitri, sans devoir attendre le premier mercredi du mois, soit une prestation s'élevant à Fr. 15.- s'appliquera. C'est une décision intercommunale qui se produira dans les 8 communes au même tarif en même temps. Mme la Présidente remarque qu'il est rare d'avoir des déchets spéciaux alors que les encombrants sont plus courants. Suite à une question de M. SCHMITZ, M. DESPLAND affirme que Mobilitri n'est pas un fait accompli et que le sujet passera devant le Conseil municipal. Contrairement à de nombreux commissaires, M. JAKES trouve cette mesure très positive. Il explique que dans le quartier où il habite, au chemin du Pré-de-la-Blonde, le fait de déposer les encombrants le 1^{er} mercredi de chaque mois engendre un trafic nocturne indésirable de voitures à plaque française qui viennent récupérer des choses et qui ne récupèrent pas uniquement ce qui est à

récupérer. Il mentionne que récemment des bouches d'égout en fonte ont été volées. Quelqu'un aurait pu se briser la jambe.

Mme MISEREZ remarque que les conseillers municipaux n'ont non plus pas reçu le procès-verbal de cette commission. Elle ajoute que les commissions sécurité et énergie sont très denses en informations et qu'il est compliqué pour les conseillers qui n'en font pas partie de suivre la lecture du compte rendu, sans avoir pu lire le procès-verbal auparavant. Elle ajoute que le procès-verbal de la commission aide sociale n'a, lui non plus, pas été envoyé. M. VAUCHER indique que cela fait pourtant des semaines que le procès-verbal lui a été transmis et qu'il l'a validé.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

➤ **Aide sociale et humanitaire – séance du 25 mars 2019**

M. ANDERSEN donne lecture du compte rendu :

Compte rendu de la commission Aide Sociale et Humanitaire

La commission s'est réunie dans un premier temps afin d'auditionner deux élèves de l'École Internationale, dont l'une d'elles est une habitante de la commune, ainsi que deux enseignants qui ont effectué un voyage humanitaire « Projet Guinée Ecolint 2019 ». Il s'agit de véritables projets humanitaires qui mêlent solidarité et entraide. Les élèves sont sélectionnés sur lettre de motivation et entretien. Ce voyage demande une implication concrète des élèves qui financent une partie du projet de Nouvelle-Planète. Il s'agit cette année de la mise en place d'un périmètre maraîcher dans un petit village de Guinée. Un groupe de 12 élèves et 2 adultes est donc parti quinze jours. Au cours de leur séjour, ils ont aidé les ouvriers et ont appris à vivre dans le village avec la population locale. S'en est suivie une discussion intéressante autour de leur expérience vécue sur place. Suite à cette audition, la commission décide d'octroyer un montant de Fr. 2'000.- soit la mise en place d'un périmètre maraîcher et d'une structure de stockage en Guinée Conakry avec Nouvelle-Planète.

Arvan : La commune soutient cette association qui œuvre au Burkina Faso et au Mali, depuis de nombreuses années déjà. Plusieurs membres sont de la commune. Après une brève discussion, la commission décide d'octroyer un montant de Fr. 8'000.- destiné à l'association des femmes de Bango, Burkina Faso, pour la création d'un périmètre maraîcher.

Assikloassi (Togo) : Cette association est également soutenue par la commune depuis longtemps. La commission octroie un montant de Fr. 3'000.- pour la réhabilitation d'un dispensaire dans le village de Séko au Togo. Ce montant servira surtout à la réfection du plafond.

Association Népal Anitié : Après discussion, la commission octroie un montant de Fr. 2'000.-. Ce montant est destiné à l'achat de médicaments pour les habitants du village détruit après le grand séisme d'avril 2015.

Educar es Avanzar (Nicaragua) : Un montant de Fr. 1'000.- correspondant à l'achat de 40 pupitres pour l'école Cristo Rey à Rivas est accordé à cette association. Les bâtiments des nouvelles écoles seront terminés en juin de cette année.

Pharmaciens sans frontières (Madagascar) : La commission octroie une subvention de Fr. 5'000.- afin de favoriser l'accès à des services et à des produits pharmaceutiques abordables et de qualité dans la ville portuaire de Mahajanga. Médecins sans Frontières suisse met à disposition des médicaments de

qualité, en assurant l'usage rationnel des traitements médicaux et en renforçant des compétences de personnel de santé local.

Tamsin (Sri Lanka) : Cette association intervient auprès d'orphelinats, familles et particuliers en difficulté. La commission décide de subventionner une année d'étude à une jeune fille, Hesha, ce qui correspond à un montant de Fr. 1'200.-

Le montant des subventions accordées lors de cette séance s'élève à Fr. 22'000.-

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. MOREL remarque qu'« il règne un certain flou sur la distribution des procès-verbaux » et qu'il serait nécessaire d'en préciser le processus. Mme la Présidente explique que tous les conseillers devraient recevoir la totalité des procès-verbaux, qu'ils soient membres ou non de la commission en question. M. MOREL souligne qu'il est indispensable de les recevoir avant d'en discuter et relève que c'est un « dysfonctionnement majeur ». Mme le Maire rappelle que la mairie est en sous-effectif et que le personnel se donne au maximum pour remplir ses prestations. Comme l'exécutif, ce dernier travaille en flux tendu. Par conséquent elle prie les commissaires d'excuser ces dysfonctionnements mais aussi de les comprendre.

M. DESPLAND annonce que M. NOBS, directeur de la Fondation Partage invite les membres de la commission aide sociale et humanitaire à venir visiter ses locaux. Étant donné que peu sont prêts à se déplacer, M. DESPLAND adresse cette invitation au Conseil municipal au complet. Mme la Présidente observe qu'une visite a déjà été organisée il y a quelques années. Mme ERMACORA souligne qu'il est nécessaire de connaître la date de cette invitation afin de répondre à cette invitation. Mme le Maire recommande vivement de faire cette visite.

M. DESPLAND souhaite qu'à l'avenir les demandes humanitaires soient directement adressées à la mairie et que les dossiers ne passent plus par des intermédiaires.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

➤ **Jeunesse et sports – séance du 2 avril 2019**

Mme MISEREZ donne lecture du compte rendu :

Compte rendu de la commission jeunesse et sports du 02.04.19

Lors de cette séance, la commission a reçu les deux responsables des jardins d'enfants de Vandœuvres, Mmes Deruaz et Grandjean. Pour rappel, la garderie les Mille-et-une-pattes accueille 16 enfants de 2 à 3 ans, les lundis, mardis, jeudis et vendredis matins entre 8h et 11h30. Le Toboggan, lui, accueille 18 enfants de 3-4 ans, aux mêmes horaires. Le Toboggan reçoit, outre les locaux, une subvention communale de 45'000.-, tandis que la garderie ne perçoit pas d'autre aide communale que la mise à disposition des locaux et ce qui y est inhérent. D'après ce que les responsables ont pu entendre auprès des parents, les horaires uniquement le matin conviennent et suffisent.

Mmes Deruaz et Grandjean ont quelques demandes à formuler : les nouveaux parents ne connaissant pas les lieux ont de la difficulté à trouver l'entrée des jardins d'enfants car sur la façade du bâtiment, il est écrit « école » uniquement. Il serait donc judicieux d'installer une plaque ou autre près de la porte

d'entrée, indiquant la présence des jardins d'enfants. Mme Lévêque regardera rapidement avec M. Despland en charge des bâtiments communaux.

Les responsables indiquent ensuite vouloir installer une cabane de jardin dans le préau pour y ranger les nombreux petits vélos en leur possession. Elles ont le budget mais s'interrogent sur l'emplacement et l'esthétique de la cabane. Un rendez-vous sera fixé in situ avec Mme Lévêque et M. Despland. L'ancienne bibliothèque leur sera mise à disposition afin de ranger les jeux sur les rayonnages. Cela ne gênera pas Mme Valot pour l'entretien de la pièce ni l'utilisation de celle-ci par une maman pour y donner des cours de langue. La question du nettoyage des toilettes est abordée, car l'organe de contrôle des lieux d'accueil de la petite enfance exige que ces dernières soient nettoyées tous les jours. Apparemment, les concierges passent deux fois par semaine et Mmes Deruaz et Grandjean se chargent elles-mêmes du nettoyage les autres jours. Il est rappelé que pour toute demande, Mmes Deruaz et Grandjean peuvent s'adresser directement à la mairie.

Ensuite, une demande de mise à jour de l'électricité afin de pouvoir installer un four et faire de la pâtisserie avec les enfants est formulée. Puisque des travaux d'électricité viennent d'être entrepris, Mme Lévêque propose de régler cette question pour l'été.

La clef électronique du portail du jardin se bloque régulièrement. Comme les responsables doivent, à chaque fois qu'un enfant entre ou sort du jardin, fermer le portail à clef, une mise à jour du nombre d'ouvertures possibles avec ladite clef sera demandée. Mme Lévêque demandera aux cantonniers de venir poncer les tables et bancs du jardin présentant des échardes. Enfin, M. Despland est en train de voir ce qu'il faut faire pour la réfection de certaines salles de l'ancienne école qui contiendraient de l'amiante.

Après le départ de Mmes Deruaz et Grandjean, la commission s'est penchée sur l'épineuse question des méthodes de subventionnement. En effet, avec la mise en place du système de contrôle interne Optimiso, un mode de subventionnement très rigoureux doit être mis en place. De plus, nous avons constaté depuis quelque temps que la question de savoir sur quelle ligne budgétaire les montants alloués aux enfants et aux camps étaient pris : le budget de la commission ou une autre ligne attribuée au sport ou à la jeunesse, sachant que toutes les subventions ne passent pas devant la commission. Après une longue discussion, les commissaires demandent à ce que toutes les subventions jeunesse et sports soient au moins montrées à la commission à titre informatif. De plus, il faut encore évaluer l'impact sur le budget de tel ou tel mode fixe de subventionnement, raison pour laquelle la question sera abordée de nouveau, soit cet automne, soit en début d'année prochaine. Une commissaire propose d'intégrer les aînés dans le budget sport de la commission, ce qui sera également évalué.

Le budget de la commission s'élève à ce jour à 45'500.-

La commission décide d'attribuer les subventions suivantes :

Association genevoise de gymnastique (AGG) Championnat genevois de gymnastique artistique.
Décision : Subvention de Fr. 500.- si le budget demandé parvient à la Mairie.

Tchouk Loisir Camp de Tchoukball pendant les vacances de Pâques pour les jeunes. Décision : Subvention de Fr. 500.-.

Écurie de Crête Concours hippique de Crête 2019. Mme LÉVÊQUE indique qu'elle a déjà alloué un montant de Fr. 500.- pour l'acquisition de nouvelles barres. Décision : Subvention de Fr. 6'000.- (2 x Fr. 3000.-) ou de Fr. 5'500.- (1 x Fr. 3'000.- et 1 x Fr. 2'500.-) pour les épreuves No 11 du 1er juin (Fr. 3'000.-

), No 23 du 7 juin (Fr. 3'000.-) et/ou No 10 (Fr. 2'500.-). Dans le cas où toutes ces épreuves seraient déjà réservées, la commission opte pour l'épreuve du jeudi soir (Fr. 6'000.-).

Championnat Suisse Police 2019 *Championnat suisse de sauts d'obstacle*. Décision : Subvention de Fr. 600.- pour les fleurs destinées aux vainqueurs.

Wake sport center. Décision : Subvention de Fr. 1'000.- avec option 2 ; la Mairie devra être informée aussitôt, dans l'hypothèse où le nombre de jeunes Vandœuvriens dépasserait le nombre de 10.

Le total des subventions fixes allouées pendant cette séance s'élève à Fr. 1'600.-. À cela s'ajouteront : une subvention de Fr. 500.- à l'association genevoise de gymnastique (AGG) à réception de son budget et un montant entre Fr. 5'500.- et Fr. 6'000.- octroyé à l'écurie de Crête en fonction des épreuves disponibles.

Mme Lévêque rappelle la soirée pour les jeunes déplacée au jeudi 9 mai, au bowling de la Praille. Les invitations sont parties.

Elle précise également qu'elle est en train de réfléchir à élargir les horaires du jardin d'enfants, suite à des demandes diverses. Elle reviendra sur ce point lors d'une prochaine séance, avec plus de précisions.

Nous réitérons notre demande de convoquer des instances participatives. Plusieurs sujets doivent être abordés avec la directrice de l'école et les parents d'élèves.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Mme LÉVÊQUE répond, point par point :

Vélos : Suite à une visite in situ, M. DESPLAND a compté 7 vélos. Mme LÉVÊQUE a donné les coordonnées de M. LEJEUNE de Top Jeux S.A. qui s'est occupé de toute l'infrastructure extérieure pour qu'il trouve une cabane qui convienne. Elle remarque qu'il y a beaucoup moins de vélos que prévu.

Salle de bibliothèque : l'exécutif n'est pas d'accord de donner à Mme DECHAMBOUX plus de mètres carrés car il est estimé qu'elle en a déjà beaucoup, dans la mesure où elle est responsable de cinq écoles. Elle a besoin d'un bureau pour recevoir de temps en temps des intervenants. Mme LÉVÊQUE pense que c'est un peu trop, surtout au détriment d'enfants de la commune qui seraient au jardin d'enfants ou au Toboggan. Pour l'instant la salle est fermée, jusqu'à ce que Mme DECHAMBOUX fasse une demande à Mme le Maire.

Four : sachant que des travaux de changement de prises ont déjà été effectués pour un micro-ondes, les travaux demandés seront effectués une prochaine fois.

Clefs : le serrurier est déjà intervenu.

Enseigne : l'APM est en charge de l'enseigne.

L'instance participative : une date a été fixée avec Mme DECHAMBOUX.

Mme MISEREZ précise:

Vélos : Mmes Deruaz et Grandjean avaient fait allusion au fait qu'ils étaient rangés dans le grenier et que c'était cela qui posait problème.

M. DESPLAND poursuit :

Salles : trois salles sont disponibles et quatre entités se sont manifestées pour les louer. Un choix doit être opéré. M. DESPLAND ne veut pas que l'on fasse ce choix à sa place et que les gens décident entre eux. Il y a une seule personne qui gère la location des salles et c'est lui.

Clefs : il suffit d'appeler la mairie et en deux jours le problème est réglé.

Four : suite aux Fr. 1'300.- d'installation électrique pour le micro-ondes installé il y a deux mois, il est nécessaire de mettre au budget l'installation électrique du four et d'en discuter en commission. Aujourd'hui M. DESPLAND est obligé de dire non. Mme LÉVÊQUE précise qu'il s'agit de l'installation électrique du four uniquement et non de l'achat du four en lui-même.

Lors d'une réunion du comité de l'association des parents d'élèves, on a demandé à M. VAUCHER de relayer la question de savoir si, à l'issue des travaux de l'Esplanade, la salle de gymnastique sera toujours opérationnelle pour les manifestations scolaires. Mme le Maire répond par l'affirmative. M. DESPLAND ajoute que lorsque les travaux seront terminés, tout redeviendra comme avant.

Par ailleurs, M. VAUCHER a remarqué la présence de planches où sont plantés des clous saillants sur le parking du centre communal, là où les gens se garent.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

➤ **Aménagement du territoire et urbanisme - séance du 8 avril 2019**

Mme ERMACORA donne lecture du compte rendu :

Compte rendu commission aménagement et urbanisme du 8 avril 2019

Au début de l'ordre du jour, le PV de la séance de la CATU du 5 décembre 2018 a été adopté avec quelques modifications.

Nous passons ensuite à l'information qui fait suite à la requête en autorisation de construire s'agissant de Pressy Parc 5.

Après que la présidente ait rappelé que le CM s'était prononcé défavorablement et par voie de délibération sur la première version du projet sis rte de Pressy 5, les requérants ont déposé un nouveau projet auprès de l'exécutif, projet modifié qui présente des améliorations significatives.

Je n'entrerai pas dans le détail sur cet objet et dans mon CR dès lors que celui-ci se trouve dans le PV de la CATU que tout le monde reçoit. À cet égard, vous recevrez, comme convenu, copie de la présentation.

Mme le Maire observe qu'en effet, l'exécutif a été agréablement surpris par cette nouvelle version. Nous nous attardons ensuite sur les principales différences entre la première et la seconde requête en autorisation de construire.

- L'IUS est descendu significativement, passant de 51,2% à 44%, soit une diminution de 7,2%.
- Il y a 3 appartements de moins (de 25 à 22).
- Le volume bâti est inférieur de 3'100 M3.
- La surface bâtie est inférieure de 130 M2
- La surface atteindra 66% de perméabilité (de 65 à 66%)
- Les terrassements diminuent eux de 3'370 M3
- Au niveau des parkings, le deuxième sous-sol a été supprimé. Il y aura 7 places de parking dont 1 visiteur, en moins, et 9 places de vélos en moins.

La parcelle voit son arborisation évoluer par la plantation d'une haie bocagère entre Pressy 3 et Pressy 5. Le nouveau propriétaire prévoit la plantation d'arbres s'élevant à 14 mètres, ce qui est énorme. Signalons encore qu'une convention a été élaborée avec le dernier voisin récalcitrant. Les requérants se

sont également éloignés de la limite parcellaire pour le bâtiment C, passant de 25 à 30 mètres de la rue de Pressy et permettant de conserver davantage d'arbres majeurs en éloignant le bâtiment.

Un commissaire relève alors que le refus du premier projet a amené les requérants à présenter un meilleur projet, qui de plus, satisfait les voisins.

Mme le Maire conclut en informant la commission que l'exécutif va rendre un préavis favorable.

La discussion s'oriente ensuite sur la problématique de la sécurité, notamment des écoliers, l'école se situant en face de la construction. Il est répondu aux commissaires que toutes les mesures seront prises avec le canton et qu'à terme, un passage par le mail menant directement sur la route de Meinier pourrait être réalisé puisque la commune est devenue propriétaire d'une maison à rénover.

Nous passons ensuite à un point de situation de la révision du PDCom

Concernant la séance du groupe de travail du PDCom du 1^{er} avril dernier, suite à l'échéance de la consultation publique, il s'agissait de recenser les différentes observations et remarques remises par écrit à Mme le Maire. Le détail de ces observations est donné dans le PV de la séance de la CATU.

Onze personnes se sont exprimées par écrit et M. Weil a établi un tableau avec les différentes remarques, ce qui a permis aux commissaires d'examiner l'ensemble des arguments soulevés par nos administrés. Sur cette base et suite à nos discussions, des courriers de réponses seront adressés à chacun d'entre eux.

Il faut relever qu'un débat animé a eu lieu s'agissant du premier postulat qui visait à préserver la valeur des biens immobiliers existants. Selon l'urbaniste mandaté, aucune des observations ne pouvait être prise en considération, car si elles se justifient d'un point de vue privé, elles ne relèvent pas d'un intérêt public.

Il a ensuite été abordé les questions des dernières améliorations qui peuvent être apportées à notre PDCom.

- En lien avec le plan directeur des chemins piétonniers, le besoin d'un maillage pour la promenade, les loisirs et la santé et surtout pour rejoindre les transports en commun, même si ce dernier point gênait des habitants.
La commune, elle, tient absolument à renforcer son réseau pour les mobilités douces. Il a encore été ajouté qu'il fallait à chaque fois faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite.
- Sous les conditions impératives, il a été inséré un point sur la densification des plantations d'arbres à grand développement dans les secteurs où il n'y en a pas et quand cela est possible.
- Il a été également proposé de demander que les façades et les balcons exposés à la vue du public n'aient pas d'effet réfléchissant.

Il s'agit donc de modifications minimales.

L'exécutif attend la fin de notre Conseil de ce jour avant d'envoyer au canton ce PDCom pour un dernier contrôle. Il reviendra, assorti d'un délai pour l'approbation par voie de résolution du CM avant validation et adoption par le CE.

Une discussion s'engage sur les observations, formulées par écrit, par nos habitants. C'est à l'évidence la densification de la zone 5 et l'article 59 al.4 de la LCI qui font débat. À cet égard, il est demandé une réponse ferme mais explicative, s'agissant de l'obligation d'appliquer la loi et les articles y afférents, notamment dès lors qu'aucun recours n'a été déposé après le vote du Grand Conseil en 2012.

Un commissaire observe toutefois que le plus déplorable, c'est qu'il y a des réserves à bâtir phénoménales au centre-ville et sur le PAV. Un autre commissaire se demande si la remise en question de la densification viendra des problèmes de mobilité que l'on constate dans tout le canton.

Nous passons ensuite aux informations sur les demandes d'autorisation de construire traitées par l'exécutif selon l'art. 59 al. 4 LCI entre novembre 2018 et mars 2019.

Là encore, l'ensemble des conseillers recevant le PV de la CATU pourront prendre connaissance des détails de ces requêtes qui seront d'ailleurs annexées au PV.

Mme le Maire nous présente l'ensemble des dossiers traités depuis la dernière séance de la CATU du 5 décembre 2018.

Chemin de la Cocuaz:

Deux préavis négatifs ont été rendus pour la construction d'un habitat groupé avec parking souterrain et abattage d'arbres au motif de la minéralisation trop importante du sol et d'un projet trop volumineux.

Chemin de la Blonde:

Préavis négatif pour la construction de trois habitations contiguës, garage souterrain et abattage d'arbres au motif que l'imperméabilité du sol est trop importante.

Chemin de Marclay:

Le 1^{er} préavis était défavorable à la construction d'un habitat groupé avec parking souterrain, mais suite aux améliorations apportées au 2^e projet, le préavis rendu a été favorable mais avec conditions.

Route de Vandœuvres:

1^{er} préavis rendu défavorable et recours de la commune. Après de longues discussions, un accord a été trouvé faisant l'objet d'une convention avec la commune. Cette dernière a alors retiré son recours et rendu un 2^e préavis favorable avec conditions pour un habitat groupé, garage souterrain, sondes géothermiques abattages d'arbres et réaménagement du sous-sol.

Chemin de la Seymaz:

1^{er} préavis défavorable au motif d'un accès massif de la rampe notamment. La seconde version modifie la rampe. De plus, les requérants ont accepté une servitude qui permettra de réaliser une passerelle qui enjambera la rivière et permettra aux promeneurs de rejoindre chaque rive. La commune s'est engagée à sécuriser ce lieu de passage. Elle a ensuite rendu un 2^e préavis, favorable.

Chemin du Loveré:

Transformation d'une villa individuelle en villa contiguë. Préavis favorable avec conditions.

Chemin de l'Écorcherie :

Construction de 4 villas contiguës, parking souterrain, abattage d'arbres. L'exécutif a rendu un préavis défavorable au motif que la parcelle est extrêmement boisée, que l'impact visuel est fort et que l'emprise du sous-sol est trop importante et injustifiée.

Pressy 5:

Comme déjà longuement discuté au point 2 de l'ordre du jour de la commission, le préavis de l'exécutif est favorable.

Chemin de La Blonde:

Mme le Maire quitte la séance.

Construction de 8 habitats groupés, d'un parking souterrain collectif, abattage d'arbres. Après un 1^{er} préavis défavorable, le dossier est revenu à l'exécutif avec modification de l'emplacement de l'écopoint, réduction du parking mais augmentation du nombre de places pour vélos. Le second préavis a été à nouveau défavorable, au motif que le projet ne présente pas de changements majeurs.

Au terme de la discussion, Mme le Maire rejoint la séance.

La présidente observe que sur 9 dossiers présentés, il y a 5 préavis défavorables et 4 favorables mais sous conditions.

Il est encore rappelé aux commissaires que ces préavis sont consultatifs et peuvent ne pas être suivis par le département du territoire.

Avancée des travaux de l'Esplanade:

M. l'adjoint au Maire explique que si les travaux extérieurs ne sont pas terminés, ils avancent à l'intérieur. Il nous fait part des difficultés rencontrées avec l'architecte qui n'anticipe pas les différentes étapes. Depuis maintenant 1 an, il attend toujours les informations concernant les panneaux solaires, pourront-ils être posés, quel en sera le coût, ce qu'ils produiront comme énergie ? Il n'a pas encore reçu de réponses. Les futurs locataires devraient emménager le 1^{er} octobre prochain et il espère que tout sera en ordre, l'architecte connaissant ce délai impératif.

La présidente demande à ce que soit transmis un état de situation précis des comptes ainsi que le coût des cuisines installées. Mme le Maire propose que ces objets soient abordés en commission financière et administrative.

Une discussion s'engage ensuite sur divers éléments de ce dossier.

Mme le Maire nous informe encore que lors de la prochaine séance du CM, ce dernier devra valider la commission d'attribution des appartements. À la question d'un commissaire, elle répond par l'affirmative à la création d'une ligne budgétaire à cet effet.

Divers:

Problèmes récurrents de bâches dans la commune. Par ailleurs, certaines sont vieillissantes, déchirées et se soulèvent à grand bruit à chaque passage de camions.

Par ailleurs, il a été constaté la construction, sans autorisation, d'une piscine. La commune interviendra auprès du département du territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Concernant Pressy 5, M. GORI souhaite féliciter le Conseil municipal pour l'amélioration de ce projet, contre toute attente.

Mme HÜSLER ENZ relève une erreur : il ne s'agit pas de l'article 59 al. 4 de la LAT (rect. LCI).

Concernant l'art. 59, M. VOUTAT remarque qu'il y aurait des zones à bâtir extrêmement importantes au PAV et en ville de Genève et demande ce qu'il est possible de faire en tant que commune pour déporter ces constructions plutôt que de continuer à détruire le paysage et les grandes surfaces de Vandœuvres. M. GORI répond que c'est le canton qui propose des réserves à bâtir et que c'est le Conseil fédéral qui accepte ou modifie les propositions.

Mme ERMACORA prend l'exemple de la commune de Collonge-Bellerive qui avait préavisé défavorablement un projet. Le département du territoire ayant passé outre, la commune a ensuite envoyé un recours au TAPI. Elle annonce aussi que Mme de PLANTA, députée, interviendra au Grand Conseil pour demander une modification de la loi. Mme le Maire informe que Vandœuvres, à l'image de Collonge-Bellerive, ne reste pas « les bras ballants » lorsque l'exécutif reçoit des décisions choquantes dans le non-respect des préavis. Elle indique que les dossiers mentionnés par Mme ERMACORA n'ont pas encore reçu de décision finale, sauf celui de la route de Vandœuvres, pour lequel l'exécutif a fait recours puis a retiré son recours car un arrangement a été trouvé.

Mme le Maire précise au sujet de Pressy 5 que la convention a été signée entre le nouveau propriétaire et le dernier récalcitrant de Pressy 3.

Concernant l'article de Bilan qui traite des 25 communes alliées contre la densification, Mme le Maire rapporte que M. WEIL lui a répondu qu'il n'avait pas connaissance d'une telle démarche formelle. Mme le Maire pense que Mme de PLANTA utilise la bonne voie, même si ses chances de succès sont faibles. Mme HÜSLER ENZ partage le même avis. Elle rappelle que c'était une modification législative votée par les libéraux (dont des promoteurs immobiliers). Mme ERMACORA ajoute que la majorité du Grand Conseil a changé. Aujourd'hui elle est à gauche et ils cherchent à construire plus de logements. D'après certains commissaires il s'agirait plus d'écologie et de patrimoine que de clivage entre la droite et la gauche. Cela dit, ce sont des privés qui décident de construire et la marge de manœuvre des communes est faible. Elle se limite à donner des préavis qui ne sont que consultatifs.

M. JAKUES soutient ce que Mme de PLANTA entreprend mais pense que les communes concernées, principalement Arve et Lac devraient être beaucoup plus proactives en effectuant par exemple du lobbying auprès des élus susceptibles de voter une modification de cette loi.

À une question, Mme le Maire répond que l'ACG ne s'est jamais occupée d'aménagement du territoire et n'intervient jamais dans les questions politiques, sauf lorsqu'il s'est agi de lutter, ensemble, contre le mode de faire d'un CE.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

5. Présentation des comptes 2018

Mme la Présidente donne la parole à Mme le Maire :

« Conformément à l'art. 48 lit. d de la LAC, je vous présente succinctement les comptes 2018 établis pour la première fois sous le modèle MCH2, afin de vous permettre de les renvoyer en commission où ils seront étudiés dans le détail.

Le passage de l'établissement des comptes du MCH1 au MCH2 a entraîné, dans toutes les communes, un travail très important, d'une part en raison des modifications de présentation due à une volonté de transparence, et, d'autre part, en raison des nombreuses annexes (18 pour 33p.) qui doivent désormais obligatoirement être jointes aux comptes. Des difficultés informatiques se sont en plus greffées sur ce travail. Je tiens à relever que notre comptable, Daniel Godel, a mis tout en œuvre pour atteindre le résultat imposé par la loi et y est magnifiquement parvenu, alors que c'est pour lui le premier exercice.

Entrons dans le vif du sujet : comme annoncé au dernier conseil de manière informelle, et même si le résultat est différent car des ajustements ont eu lieu entre-temps, les comptes 2018 sont excellents et bouclent sur un excédent de revenus de Fr. 2'874'015.-.

Ces revenus sont supérieurs de 33% par rapport au budget voté, alors que les charges subissent une augmentation de 10%, étant précisé que cette augmentation provient principalement de la variation à la hausse des provisions fiscales pour un total de Fr. 1'913'000.-. Si l'on compare les comptes 2018 avec les comptes de l'année précédente, la variation des revenus est de +39% et celle des charges de + 24%.

La production totale de l'exercice 2018 est en forte hausse, passant de Fr. 9'854'823.- à Fr. 12'478'554.-, augmentation due principalement des correctifs d'estimations des années antérieures. Si, pour les comptes 2017, nous avons moins de Fr. 240'000.- de correctifs pour les 5 dernières années, ils se montent, en 2018, à plus de Fr. 1,7 mio.

Je vous rappelle qu'en 2017, nous avons dû procéder à une forte diminution de la provision pour débiteurs fiscaux afin qu'elle n'excède pas 30% de la dette, nouvelle exigence posée par l'administration fiscale cantonale.

En 2018, nous avons appliqué un taux de 12% sur la provision pour risques d'estimation des personnes physiques et personnes morales contre 10% par le passé, soit une variation à la hausse de cette provision de Fr 1,5 mio. Notre prudence nous incitant toujours à établis des prévisions de rentrées fiscales raisonnables, nous avons appliqué le taux de 12%, qui est le taux maximum autorisé selon les critères de l'Etat de Genève pour une commune de moins de 3'000 habitants.

Depuis cet exercice, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels dans leur intégralité, incluant 18 annexes (selon art. 19 à 33 du règlement d'application de la LAC). Le vote sur les crédits budgétaires supplémentaires fera dorénavant partie de la délibération approuvant les comptes, dont les principaux dépassements ont été annoncés lors des conseils municipaux (travaux extérieurs dans les écoles, honoraires d'avocat, mise en place du système de contrôle interne, mise sous passe des clefs magnétiques, frais de perception d'impôt, gestion des déchets, entretien des bâtiments du patrimoine financier). Ce sont des dépassements imprévisibles, mais ordinaires puisque nous ne voulons pas fixer de plafond.

Dans la délibération approuvant les comptes 2018, le Conseil municipal devra également approuver le transfert des actions de la BCGe du patrimoine administratif au patrimoine financier. En effet, seules les actions inaliénables sont à conserver au patrimoine administratif (selon annexe à la convention d'actionnaire du 21 mars 2018), alors que les actions dites « supplémentaires » doivent figurer au patrimoine financier.

Par ailleurs, la commune détient actuellement au patrimoine financier la parcelle de Westerweller. Cette parcelle et le petit hangar qui y figure sont actuellement exclusivement d'intérêt public. Dès lors, le

transfert de cette parcelle du patrimoine financier au patrimoine administratif, au prix symbolique de Fr. 1.-, doit être effectué en 2019 et approuvé par le Conseil municipal.

Au vu de ces premières explications, je vous demande de renvoyer en commission financière les comptes 2018 pour qu'ils soient examinés avec soin.

Je vous remercie. »

Mme la Présidente met aux voix le renvoi en commission financière de la présentation des comptes 2018.

Le renvoi en commission financière de la présentation des comptes 2018 est accepté à l'unanimité (15 votants).

6. Projet de délibération

➤ Règlement du cimetière : modifications demandées par le Service des affaires communales

Mme le Maire indique que l'exécutif a reçu un courrier de la part du SACO relevant quelques erreurs de forme dans le règlement voté lors du dernier Conseil municipal, d'où la délibération ci-dessous. Les commissaires remarquent une erreur dans le texte de la dernière modification qu'ils corrigent par « pour une durée **n'excédant pas 99 ans**».

M. ANDERSEN donne lecture de la délibération :

DÉLIBÉRATION

Proposition relative à la modification du règlement du cimetière

Vu le règlement du cimetière de la commune de Vandœuvre, voté par délibération du 28 janvier 2019, vu les demandes formulées par courrier du Service des affaires communales du 28 mars 2019, conformément à la loi sur les cimetières, du 20 septembre 1876 et son règlement d'application, du 16 juin 1956, conformément à l'art. 30, al. 2 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

D É C I D E

Par 14 voix favorables 0 voix défavorable 0 abstention (14 votants)

1. D'approuver les modifications suivantes du règlement du cimetière, du 28 janvier 2019 :

Art. 1,	al. 2	...contrevenant aux articles 2 à 6...
Art. 9	titre	tâches des collaborateurs du Service de Voirie communale rédaction
	rédaction	inchangée (vu avec M. Bernard Favre – SACO – 10.04.2019)

Art. 13	al. 2	Ils sont responsables de tous les dommages et désagréments qui pourraient résulter du défaut d'annonce supprimé
Art. 25	al. 4	...pour une durée n'excédant pas 99 ans.

2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'approbation par le Conseil d'État.

7. Projets de résolutions, de motions

➤ Néant

8. Pétitions

➤ Néant

9. Questions écrites ou orales

Procès-verbaux de la commune : Mme MISEREZ a constaté que les courriers envoyés au Bureau du Conseil municipal et lus lors des séances plénières ne sont jamais annexés aux procès-verbaux ni publiés sur le site internet de la commune. Ceci lui pose un problème, car ces courriers, une fois lus, sont publics et notamment par rapport aux personnes qui écrivent spécifiquement au Bureau ou au Conseil municipal pour que leurs courriers soient publics. Elle relève aussi que les procès-verbaux sont inintelligibles en l'absence des courriers dont ils font mention. Mme le Maire répond que la question a été étudiée en long et en large, à savoir est-ce que quelqu'un qui envoie un courrier à la présidence ou au Bureau du Conseil municipal et qui demande que son courrier soit lu au Conseil et rendu public, souhaite vraiment voir son courrier publié sur un site internet ? Elle souligne que la publicité est tout à fait autre et explique que sur cette base-là, et en analysant ce qui se faisait dans d'autres communes, il a été décidé de ne pas publier les courriers sur le site internet. Mme MISEREZ indique que M. BRICHET lui avait dit le contraire, à savoir que les courriers étaient mis en annexe sur le site, information qu'elle a transmise à certaines personnes qui ont envoyé des courriers. Mme le Maire indique que les commissaires peuvent tout à fait discuter de l'explication qu'elle leur a donnée et que c'est une question à résoudre. M. DESPLAND informe que cette question a été soulevée il y a 5 ans. Comme les courriers (et copies de courriers adressés à une tierce personne) sont généralement adressés au Bureau du Conseil municipal, il incombe au Bureau de prendre la décision et responsabilité de lire, publier ou de ne pas publier ces courriers. Mme la Présidente annonce que l'avis du Bureau n'a jamais été demandé. Lors de la séance du dernier Conseil municipal, Mme MISEREZ avait expressément demandé pendant le point d'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 28 janvier à ce que la lettre de M. TURETTINI soit mise en ligne. On lui avait répondu par l'affirmative. Mme le Maire réexaminera la question qui n'est, d'après elle, pas évidente. « J'ai un sacro-saint respect de devoir de confidentialité, ce qui est complètement désuet apparemment, mais je m'y tiens » dit-elle. M. VOUTAT propose de demander directement aux auteurs s'ils souhaitent, ou non, publier leur courrier sur le site de la commune.

➤ Commission d'attribution des logements de l'Esplanade

Mme le Maire informe que les membres de la commission d'attribution des logements de l'Esplanade ont été désignés parmi les deux groupements politiques qui composent le Conseil municipal. Un professionnel, M. NAZ, en sera le président. Ce dernier a suggéré qu'un groupe de 5 membres était suffisant. Mme le Maire a désigné d'office M. DESPLAND pour représenter l'exécutif, pour le VOV, Floriane ERMACORA et pour l'Entente communale Mme HUYGHUES-DESPOINTES et Mme de LISLE SARASIN. Mme le Maire propose d'avaliser (ou pas), la composition de cette commission d'attribution des logements de l'Esplanade.

Un débat s'engage sur le fonctionnement de cette commission. Il en ressort les points suivants :

Fonctionnement de la commission :

- Cette commission sera autonome, elle s'organisera comme elle le souhaite avec bon sens et dans le respect des règles établies sur les conseils d'un professionnel.
- Le fonctionnement de la commission est le suivant : l'objectif de la commission est l'attribution des appartements afin que les locataires puissent emménager le 1^{er} octobre. La commission d'attribution ne concerne que l'Esplanade. Si d'autres immeubles se construisent à l'avenir, il y aura une autre commission. Une fois les appartements attribués, la régie prendra le relais.
- Il est obligatoire que toutes les réunions aient un procès-verbal.

Critères d'attribution des logements :

- Les 15 recommandations de la Cour des comptes, les critères et la méthodologie d'attribution seront présentés au Conseil municipal en toute transparence.
- En cas de déménagement des premiers locataires, il faudra appliquer les mêmes critères pour sélectionner les locataires suivants.
- La commission n'est pas obligée d'appliquer la totalité des recommandations de la Cour des comptes étant donné que ce ne sont que des recommandations.

Critères de récusation des membres de la commission :

- Les critères de récusation seront présentés au Conseil municipal en toute transparence.
- Par exemple, les membres de la commission ne demandent évidemment pas d'appartement à l'Esplanade.

Budget :

- Il est nécessaire de dégager une ligne budgétaire pour couvrir des frais de cette commission tels que la/le procès-verbaliste, secrétaire, timbres, courriers, honoraires de M. NAZ etc. Cette demande devra passer en commission financière.
- Il n'est pas question de mettre le personnel de la mairie à contribution.
- N'étant pas rémunéré pour le travail effectué au sein de cette commission M. DESPLAND refuse d'effectuer plus de travail que les autres membres de la commission.

M. MOREL demande si l'intervention de la Cour des comptes est obligatoire. M. DESPLAND répond qu'elle est fortement conseillée car il y a 180 inscrits et 36 logements à attribuer. N'importe quel citoyen qui n'a pas été admis peut contester la décision. Les commissaires ne sachant pas si ces personnes pourront faire recours à la Cour des comptes ou ailleurs, Mme le Maire suggère que la commission se renseigne à ce sujet.

Mme la Présidente met aux voix la composition de la commission d'attribution des logements de l'Esplanade, sachant que les personnes désignées ne votent pas.

La composition de la commission d'attribution des logements de l'Esplanade est acceptée à l'unanimité.

Mme la Présidente remercie les commissaires désignées pour l'important travail à fournir.

10. Propositions du Maire et des Adjointes

- Néant

11. Propositions individuelles et questions

M. JAKUES souhaiterait savoir s'il est possible d'organiser un groupe de travail avec d'autres communes pour évaluer dans quelle mesure il serait possible de faire du lobbying auprès des députés pour modifier cette loi votée à l'époque par les libéraux et qui a un impact important sur l'avenir paysager de la commune de Vandœuvres. M. MOREL soutient cette proposition. Il signale que les conséquences de cette loi sont dévastatrices. D'après lui, le sujet dépasse la politique. Il a lui-même créé une association à Vandœuvres qui malheureusement n'aura de valeur légale que 5 ans après sa création. Il remercie l'exécutif qui a soutenu des recours. S'il y a une action qui regroupe des personnes de différentes communes avec les mêmes idées, c'est un effort, parmi d'autres, qui lui paraît important et qu'il soutient totalement.

M. SCHMITZ demande s'il est possible d'arrondir les angles de l'œuvre de bronze sur la place du village, représentant d'après lui un danger pour les enfants. Mme le Maire répond par la négative car il faudrait que les enfants sautent sur les maquettes pour se faire mal.

Mme la Présidente a remarqué une petite enseigne où il y a un défibrillateur à l'entrée du portail la mairie et se demande où il est placé. Mme LÉVÊQUE répond que les emplacements des 3 défibrillateurs seront expliqués dans la prochaine Coquille. Mme le Maire indique qu'il est sur le mur qui sépare le parc de la mairie des immeubles et que le défibrillateur clignote dès qu'il fait sombre. Mme la Présidente demande comment le localiser pendant la journée car « on ne peut pas faire un jeu de piste pour trouver le défibrillateur ».

Mme la Présidente informe que la dernière partie du chemin de la Troupe n'est toujours pas éclairée. C'est une partie où il n'y a pas de lampadaire. M. DESPLAND répond que la commission travaux étudiera la question mais qu'il faudra dégager un budget à cet effet car à l'heure actuelle il n'y en a pas.

M. PROVINI annonce que la Coquille devait sortir cette semaine mais qu'il y a une semaine de décalage.

12. Date de la prochaine séance

La date de la prochaine séance est fixée au 6 mai 2019.

13. Divers

M. LIENGME relève qu'à Crête les habitants ont également de la peine à sortir de chez eux.

14. Dossier de naturalisation (huis clos)

La séance publique est levée à 22:20.

La Secrétaire du Conseil municipal

Laurence MISEREZ



La Présidente du Conseil municipal

Catherine PICTET

